

# **Règlement complémentaire de circulation routière (RCCR)**

## **Synthèse explicative**

---

L'adoption d'un règlement complémentaire est obligatoire pour rendre légale la signalisation destinée à régler une situation permanente ou périodique répétitive et qui fait naître ou cesser une obligation ou une interdiction.

Pour aller plus loin : <https://securotheque.wallonie.be/equipements/principes-generaux-c/generalites-c/reglement-complementaire-de-circulation>